

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, Mme LE PAGE Hélène, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme NICOUUD Armelle, M. MONTHILLER Gérard, M. HIERNAUX Vincent.

Absents excusés : M. VERSET Nicolas, Mme COMBECAU Solenn, Mme MENARD Elise donne pouvoir à M. HOUDAILLE Philippe, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : Mme NICOUUD Armelle,

- **Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

Organisation de l'arbre de Noël

La fête de l'arbre de Noël est fixée au dimanche 15 décembre à 16 heures à la maison de village.

Mme Hélène Le Page est chargée de l'achat des jouets aux enfants. Quant à Mme Muriel Verbeke est chargée de l'achat des colis aux seniors.

Les moussyacois et les moussyacoises sont conviés à cet après-midi conviviale.

Concert à l'église

Un concert de chants proposé par la chorale « La Lanterne » sera donné le samedi 30 novembre à 18h30 à l'église de Moussy au profit du téléthon. Il est organisé par le foyer rural de Moussy et l'association ABC de Commeny en partenariat avec la commune. Le tarif est de 8 € - Gratuit pour les enfants de - de 12 ans.

L'église sera nettoyée le samedi 23 novembre par des bénévoles.

Travaux en cours

Les travaux d'aménagement des abords de l'église et de l'ancien cimetière sont toujours en cours. Des travaux imprévus ont dû être réalisés. Ceux-ci ont consisté au remplacement du conduit d'assainissement des eaux pluviales de l'église car ils étaient détériorés.

La dépense occasionnée s'élève à 2 296,94 € HT.

Quant à la réparation de la cloche, la société HUCHEZ est toujours en attente d'une pièce.

Décision modificative budgétaire n° 3

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 60631 : Fournitures d'entretien	1,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1,00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		1,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1,00 €

Délibération relative à l'indemnité du conseil à la trésorière

Monsieur le maire propose de verser les indemnités de conseil au trésorier de la commune, Mme PRESSEDA, pour l'année 2019 dont le montant s'élève à 237,83 pour l'année 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

De verser l'indemnité de conseil au trésorier de la commune pour l'année 2019 d'un montant de 237,83€.

Informations diverses

Dossier M. CAILLEE C/ COMMUNE DE MOUSSY - TA CERGY PONTOISE – Requête contre le PLU : Clôture de l'instruction : Maître Nadia SAIDI, avocate intervenant pour le compte de la mairie, a contacté monsieur le maire pour l'informer que l'instruction afférente à ce dossier est clôturée depuis le 15 novembre. Une audience devrait être fixée prochainement.

Microcoupures électriques : Les habitants de la commune connaissent des microcoupures fréquentes depuis quelques temps. M. le maire précise au conseil municipal qu'il avait demandé à ENEDIS de remédier au problème. Après recherche, il s'avère qu'un élagage au droit d'un des poteaux de la ligne à haute tension doit être réalisé en raison de la présence d'arbres atteignant les fils électriques.

Fibre optique : Le maire communique qu'un abonnement à la fibre optique en lieu et place de celui existant a été contracté avec la société NORDNET (filiale d'Orange) en octobre dernier. Cet abonnement comprend de base, la connexion très haut débit à internet, la téléphonie fixe (la portabilité du numéro de téléphone de la mairie a été réalisée – même numéro) et mobile, pour ce dernier, l'offre comprenant cet abonnement par défaut, il servira aux interventions « techniques ». L'abonnement s'élève à 19,90 € / mois pendant 6 mois puis à 34,90 € par mois.

Mise en place service ASAP pour l'envoi des avis de sommes à payer aux locataires : La mairie a mis en place la solution gratuite de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ASAP. Celle-ci permet, l'acheminement automatique vers un centre éditique DGFIP qui assure :

- L'impression de l'avis
- La mise sous pli
- L'affranchissement en tarif éco-ppli et l'envoi au débiteur privé

Ce processus crée un fichier qui sera automatiquement envoyé au centre éditique pour impression et envoi papier dès la prise en charge des titres de recettes dans HELIOS (application comptable des finances publiques).

Il n'y a donc plus de soucis d'envoi (ni d'oubli d'envoi...). Les avis partent systématiquement dès la prise en charge du titre, sans risque d'envoi en différé.

Réparation du talus – entrée du village entre le cimetière et la place de la vieille mare : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il avait à nouveau eu rendez-vous avec le service de l'exploitation des routes du conseil départemental. L'étude de bornage a été réalisée et doit être maintenant validé par les différentes parties. Il est fortement regrettable de constater que ce dossier n'avance pas vite. Il est temps qu'il aboutisse vers une solution pérenne et rapidement mise en œuvre.

Séance levée à 21 heures 40

Fait à MOUSSY, le 18 novembre 2019

Le maire,
Philippe Houdaille

